

AFFAIRE N°1 - Réalisation du Stade de l'Est sis à Commune Prima - Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer des appels d'offres partiels et de traiter avec la ou les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir les problèmes qui se posent au stade de la Redout lors des rencontres importantes que ce soit au niveau de l'accueil et du confort réservé aux spectateurs ou au niveau de la circulation et du stationnement dans le secteur du stade.

Ces problèmes ne pouvant être résolus en raison à la fois du site difficile et de la non propriété des terrains par la Commune, il est donc apparu nécessaire d'envisager la création d'un nouveau complexe sportif de grande capacité.

J'ai donc demandé à Messieurs BARAVIAN, DOUADY et QUENTIN, Architectes, d'étudier l'implantation de ce complexe sur les terrains disponibles à Commune Prima (partie basse).

A terme, cet ensemble pourrait comprendre :

- 1 terrain de foot-ball et rugby aux dimensions internationales comportant 17 500 places assises sur gradins en béton, dont 5 000 couvertes.
- 1 salle omnisports (hand-ball, basket, volley, etc...) comportant 4 500 places assises et couvertes pouvant également servir de salle de spectacles, congrès, etc...).
- Les différentes annexes fonctionnelles (vestiaires, sanitaires, buvette).
- Les voiries et parking pour 4 000 véhicules.

D'une première estimation, il ressort que l'ensemble des travaux est évalué à 22 millions de francs.

L'importance de l'opération nous a amené à définir différentes tranches de travaux qui soient à la fois fonctionnelles et tiennent compte des contraintes de constructions en particulier pour les fondations de la couverture de la tribune du grand stade et de la salle omnisports.

C'est ainsi que la première tranche pourrait comporter :

- Le terrain de foot rugby avec tribune principale en gradin béton non couverte (capacité 5 000 places assises), les 3 autres tribunes étant traitées en talus gazonnés.

- La salle omnisports avec la totalité de ses gradins (4 500 places assises), non couverte, et pourvue d'un éclairage provisoire.

- La moitié des annexes fonctionnelles (partie aile Nord).

- La totalité des fondations pour la couverture future de la tribune principale du terrain foot-rugby et de la salle omnisports.

- Les différents accès-guichets

Cette tranche, à l'exception des travaux de terrassements et d'espaces verts est estimé à 10 496 622 F.

Son financement est assuré de la façon suivante :

BS 77	Subvention Jeunesse et Sport	500 000 F
	Emprunt CDC	500 000 F
	Participation communale	500 000 F

		1 500 000 F
BP 78	Emprunt CDC	10 000 000 F

		11 500 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

- d'approuver le dossier technique qui vous est soumis,

- de m'autoriser à lancer un ou des appels d'offres pour la réalisation de la première tranche de travaux et traiter avec l'entreprise (ou les) présentant les offres les plus avantageuses.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez tous le plan de ce stade dans son ensemble. Le coût est de 22 millions.

Monsieur FOURNEL, pouvez-vous nous donner des explications sur le plan qui nous est présenté ?

DISCUSSIONS SUR PLAN

LE MAIRE - Nous avons supprimé une partie des annexes fonctionnelles (- les annexes qui vont servir pour les petits jeux vont servir également pour les grands jeux -), quelques installations et le toit.

Il a été prévu des fondations. Ces travaux sont estimés à 22 millions. Comme nous ne pouvons pas les réaliser dans les deux années qui viennent, nous avons réduit le programme de manière à faire un projet de 10 496 622 F, qui, avec les honoraires d'architecte, s'élève à 11 500 000 F.

M. PICARD - Monsieur le Maire, est-ce qu'une entrée a été prévue pour les handicapés .

LE MAIRE - L'accès se fera par les vestiaires.

M. FOURNEL - Il y a également un tunnel de 4 mètres de large.

LE MAIRE - M. PICARD, vous avez raison de soulever ce problème.

M. LICHARDY - Comment sera la clôture ?

M. FOURNEL - La clôture sera constituée par un mur de ceinture en béton de 3 mètres de hauteur. Ce qui représente, d'ailleurs, une dépense considérable.

Mme ROCHE - Quel est le matériau utilisé pour la toiture ?

M. HOARAU - Il est prévu une armature métallique recouverte de matériau, genre prophylé en alliage inoxydable.

M. DUPUIS - En quelle année, seront terminés les travaux ?

M. HOARAU - La fin des travaux est prévue pour octobre 1979.

M. LICHARDY - Y-aura-t-il un éclairage provisoire ?

M. HOARAU - L'éclairage provisoire est prévu uniquement sur le stade de petits jeux. Des poteaux seront installés aux quatre angles.

M. DUPUIS - Y-a-t-il une subvention du Conseil Général et du Conseil Régional ?

M. HOARAU - Nous n'avons aucune subvention du Conseil Général et du Conseil Régional. Seule la Jeunesse et Sports participera pour une somme de 500 000 F aux travaux des terrains de petits jeux. Les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional ont été attribuées à la Ville de Saint-Paul, car les jeux de l'Océan Indien auront lieu à Saint-Paul.

M. DUPUIS - Ce n'est pas normal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, nous allons interrompre nos travaux pour recevoir Monsieur Michel DEBRE.

ARRIVEE de M. DEBRE

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, comme je vous l'avais dit, Monsieur DEBRE a demandé à vous rencontrer et c'est avec grand plaisir que nous le recevons aujourd'hui à cette séance du Conseil Municipal.

Je n'ai pas besoin de vous apprendre que Monsieur DEBRE est candidat pour la cinquième fois dans la première circonscription.

Je lui passe la parole.

M. DEBRE - Mesdames, Messieurs, votre Maire vient de vous dire que je suis candidat dans la première circonscription. Vous savez aussi qu'il sera, comme durant ces cinq dernières années, mon suppléant. Notre candidature sera donc, comme en 1973, une candidature commune. J'ai tenu à venir devant votre Conseil Municipal, devant vous tous, car il est bon, en dehors des réunions publiques, de tenir des réunions d'information avec des hommes et des femmes qui ont des responsabilités particulières. En effet, un point qui échappe peut-être à beaucoup d'entre vous, et, en particulier aux jeunes, mais qui ne m'échappe pas, c'est la transformation fort heureuse du rôle de député. Durant ces quinze dernières années au cours desquelles, j'ai pu observer le cours de l'aire politique, soit, en ma qualité de Ministre, soit en tant que député de la Réunion, j'ai pu observer la transformation du rôle de député. Bien des choses ont changé en effet. Les municipalités, comme

l'Administration ont pris des responsabilités. Quand les réunionnais et les réunionnaises de la première circonscription m'ont fait, pour la première fois, l'honneur de m'élire, il y avait dans la prise en main des responsabilités municipales et administratives une très grande hésitation. Les municipalités disposaient de peu de moyens et avaient de très grandes difficultés. Quand je me reporte au premier projet de construction de barrage, je m'aperçois, non sans peine, que j'étais presque au départ de toutes ces choses. Du point de vue administratif, il n'y avait pas de sous-préfet ni de secrétaire des Affaires Economiques et il existait un nombre limité de directeurs. L'état-major administratif était ici relativement faible. Du côté des élus, les municipalités n'avaient pas encore conscience de l'ampleur de la tâche à accomplir, des moyens dont elles disposaient, ni même de l'aide qu'elle pouvait attendre de la Métropole. Quinze années ont passé et Saint-Denis, comme un Département de la Métropole, avec le dynamisme d'Auguste LEGROS, est devenu une administration avec des chefs de service et des responsables. Dans ces conditions, le travail d'un député, c'est-à-dire, mon travail, a une physionomie assez différente de la physionomie qu'elle avait il y a 15 ans. Et, c'est peut-être un des aspects de l'évolution de la vie réunionnaise qui est le moins analysé mais qui à mes yeux est le plus profond. D'ailleurs, du point de vue de l'équipement, du point de vue économique, et du point de vue social un grand effort a été fait. J'ajoute que c'est une grande joie pour moi de donner un coup d'épaule à un projet élaboré par vous.

Cela n'empêche pas que je me présente à l'ensemble des réunionnais et des réunionnaises de la première circonscription avec le souci non point de raconter des choses du passé, mais au contraire avec le souci de voir ce qu'il reste à faire. Le rôle d'un député est en effet d'indiquer "comment il voit les choses et comment il souhaite qu'elles s'organisent". Enfin, et il s'agit là d'un autre domaine : le Député doit s'intéresser à la politique.

- Le premier point concerne les affaires réunionnaises et touche au domaine économique et social.

Le domaine économique touche plusieurs secteurs : La canne à sucre, les activités susceptibles de diminuer les importations et susceptibles d'augmenter les exportations et les grands problèmes d'équipement..

. Tout d'abord, la canne à sucre : sur le plan économique a connu une évolution depuis 15 ans et à mon avis, il y a une meilleure prise de conscience de la réalité économique. Il y a 15 ans de cela, la Réunion était un pays monoculture dont l'économie devait être profondément transformée. On ne produisait que 170 000 tonnes de canne à sucre par an. Aujourd'hui, on en produit 300 000 tonnes par an. Il y a aussi l'aide aux planteurs à laquelle s'ajoute la restructuration des usines jusqu'à la défense des terres à canne contre une urbanisation.

. Les activités qui peuvent, à la Réunion, diminuer les achats à l'étranger, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'industrie. Je demeure très accès sur des problèmes comme le plan de l'élevage ou sur les investissements fiscaux permettant la création de petites activités industrielles car dans un cas comme dans l'autre, il y a eu de grands frais d'investissement mais avec des conditions fort heureuses pour l'équilibre économique de l'île et pour la création d'emploi, il faut aller aussi loin que l'on peut. Le plan de l'élevage a rencontré des difficultés, un premier plan a relativement échoué. Le second plan a rencontré des difficultés assez importantes, d'ordre financier. Nous devons faire de gros efforts pour un certain nombre de produits animaux ou végétaux afin que la Réunion ne dépende plus ou moins de l'étranger.

Il est de même du point de vue de l'usine. Je ne fais pas de réclame pour Bourbon Plastique mais je souhaite, qu'en septembre prochain, le dixième anniversaire de cette petite usine, soit comme un symbole. Car, il y a 10 ans de cela, tous les objets plastique étaient importés. Aujourd'hui, ils sont fabriqués à la Réunion, y compris les cabines pour la Rivière de l'Est.

En d'autres termes, le fait de transformer l'importation de produits semi-finis ne diminue pas notre dépendance à l'égard de l'étranger mais en crée une pour la matière première ou pour le produit semi-fini.

. Les exportations : Que peut-on exporter de plus que la canne à sucre ? Plusieurs secteurs doivent être développés.

- celui du géranium, de la vanille et du tabac, et, le cas échéant, d'autres produits, fruits ou légumes dans la mesure où les transports par avion permettent à contre-saison d'alimenter les marchés métropolitains.

- Il y a également le tourisme. Je le dis, et, Monsieur LEGROS en est témoin que dans les réunions publiques, on a un peu brocardé l'arrivée de l'Hôtel Méridien et beaucoup de réunionnais et de réunionnaises s'étaient dits que cet hôtel ne leur était pas destiné. C'est exact, mais à partir du moment où il y a une infra-structure hôtelière moderne le tourisme peut arriver et représenter à certains égards une exportation qui, en quelque sorte peut faire la beauté de l'île, à condition de demeurer dans les limites raisonnables car 50 000 touristes par an apporteront certainement de la richesse dans l'île - et de la bonne richesse - car les produits des artisans peuvent trouver par l'arrivée des touristes un débouché supplémentaire qui n'est pas négligeable.

- Je ne parle pas trop de la pêche car nous avons eu des déceptions au cours des années passées. Si la Marine Nationale protège les 200 000 marins contre les incursions américaines, russes ou japonaises, il y aura peut-être possibilité d'intéresser à partir de la Réunion des armateurs métropolitains et des armateurs réunionnais au développement de la pêche puisque les 200 miles autour des Kerguelen ne sont pas négligeables et peuvent peut-être donner une chance à partir du moment où étant responsable de ces 200 miles nous pouvons éliminer la concurrence japonaise, américaine ou soviétique.

.Enfin le dernier chapitre concerne les équipements. Sur ce point, la Réunion a fait un considérable bond, qui était nécessaire d'ailleurs. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire.

En ce qui concerne l'assainissement et l'adduction les municipalités pourront, avec les dispositions financières et l'aide de l'Etat continuer le travail entrepris. Au cours de ces dernières années, un gros effort d'irrigation a été fait pour la Réunion toute entière et surtout pour la partie sèche de l'île, à Saint-André et aussi du côté du Bras de la Plaine.

A côté de ce programme économique, il existe également un programme social. A la Réunion, un très grand effort a été fait en matière scolaire et en matière des cantines scolaires. Il y a aussi l'aide aux personnes âgées, l'aide aux mères de famille, les crèches, les garderies ou les maternelles. Ce sont les municipalités qui ont pris ces initiatives et à Saint-Denis, c'est votre Municipalité avec Auguste LEGROS qui ont pris ces initiatives. En matière de construction, une réforme assez intéressante a été faite et est en voie d'être appliquée.

Il y a également dans l'affaire sociale un paragraphe fort important, qui intéresse l'enseignement technique. A l'heure actuelle, du point de vue scolaire les chiffres sont impressionnants. Il y a plus de 38% de la population qui est scolaire. Si vous additionnez les maternelles, les écoles primaires, les collèges, les lycées, les écoles de métiers et les centres de formation, le taux est plus élevé tellement que la population est jeune. Et là, où il y avait, il y a 15 ans, moins de 100 000 enfants, il y en a aujourd'hui près de 200 000. La population scolaire a doublé en 15 ans. L'effort est donc considérable et il y a un point cependant où nous devons mettre l'accent, dans les 5 années qui viennent, c'est l'amélioration par de nouvelles créations et constructions de tout ce qui intéresse l'enseignement technique et la formation professionnelle. C'est là, du point de vue social, l'effort le plus important car l'évolution des esprits, les aspirations des jeunes, les caractères des métiers imposent aujourd'hui à n'importe quel garçon et à n'importe quelle fille une formation professionnelle. Or, ici, malgré le très grand nombre de collèges d'enseignement technique et d'enseignement professionnel, il manque à peu près 2 500 places et il en manquera un peu plus dans les années qui viennent. Par conséquent, il faut construire de quoi à accueillir probablement 3 000 et 4 000 garçons et filles dans les lycées d'enseignement professionnel et d'enseignement technique.

Le chapitre économique et le chapitre social se trouvent liés par ce que j'appelle les liens avec la Métropole. Ces liens, j'y attache une très grande importance, pour deux raisons : La première, c'est que ce rattachement avec la Métropole est pour la Réunion une sorte de relation avec le monde extérieur, qui est capital car une petite île comme la Réunion a besoin de rapport constant du point de vue intellectuel, du point de vue des affaires, du point de vue de tourisme et à tous points de vue. Et, par conséquent, les liaisons avec la Métropole, que ce soient les liaisons matérielles par les avions, que ce soient les liaisons télécommunications, de télévision ou téléphoniques sont essentielles et sur ce point beaucoup a été fait. D'ailleurs, depuis quelques jours, l'automatique nous relie à la Métropole et dans 6 mois, la Métropole sera reliée à la Réunion. Quant aux services aériens, les tarifs sont actuellement discutés. Il y a aussi le problème de l'emploi. Un grand nombre de filles et de garçons prennent la place de ceux qui s'en vont et de ceux qui partent à la retraite. Certains surtout trouveront des emplois en Métropole. A la Réunion, il y a 1 200 à 1 300 emplois dans l'administration des postes et il y a un tiers environ qui sont des auxiliaires. Il y a près de 4 000 réunionnais et réunionnaises dans l'Administration des postes. Et, j'ai approuvé le Directeur des Postes et Télécommunications, il y a trois jours de cela, qui, devant un contingent important de jeunes gens et de jeunes filles partant pour la Métropole leur donnait connaissance du fait qu'ils ne reviendraient à la Réunion qu'à titre de congé. A l'heure actuelle, il y a plus de 50 000 réunionnais et réunionnaises qui se sont installés en Métropole, sans compter leurs enfants.

Je passe maintenant aux problèmes politiques. C'est d'une part le problème spécifiquement réunionnais et d'autre part, le problème des élections législatives du 12 Mars. A chaque élection, il y a une formation politique qui remet en cause le statut de l'île. Sur ce point, il faudrait être net et clair car le vocabulaire des séparatistes change. Il y a 15 ans on scandait indépendance. La première campagne électorale a été menée contre le personnage qui scandait l'indépendance. Le mot indépendance a disparu du vocabulaire de ce parti, du moins à la Réunion. Je vous mets en garde et je mets en garde tout le monde, car ce mot n'a pas disparu à l'extérieur de la Réunion. Quand ces messieurs vont à Moscou ou en Chine ils utilisent le même langage qu'ils tenaient en 1963. Depuis un certain nombre d'années, je vois à la Réunion des variantes bien grandes et surtout depuis ces deux derniers mois. Tantôt j'apprends que l'autonomie est la création d'un état réunionnais, tantôt j'apprends que l'autonomie est seulement une force de décentralisation. Cela signifie que nous voulons l'indépendance. Seulement on le dit dans des conditions qui trompent tout le monde. A partir du moment où l'on va vers un état réunionnais, cela veut dire qu'on se sépare de l'état français. Je demande à chacun d'entre vous de bien considérer que cet espèce de vocabulaire est un éloge pour les réunionnais et les réunionnaises, en ce sens, que l'on s'aperçoit que les réunionnais et les réunionnaises ont compris qu'il faut essayer

de trouver une meilleure manière de détromper. C'est aussi un éloge du sentiment national des réunionnais et des réunionnaises. Encore une fois, nous n'avons pas en face de nous la section réunionnaise du parti communiste français, nous avons devant nous un parti communiste réunionnais et par conséquent, nous ne pouvons pas imaginer autre chose dans leur thèse politique.

Nous arrivons aux problèmes politiques nationaux. Vous avez longuement entendu comme tous les français et toutes les françaises les discours qui ont été tenus et qui sont tenus. Je suis même convié à en faire un demain à France-Inter, à partir du studio de FR3. Croyez-vous que la France, que les Français et les Françaises vont se laisser duper par le programme commun ? Sur ce point, les semaines qui vont venir seront effectivement assez dures en Métropole, car après toute une série de zizanies d'un côté comme de l'autre, les choses ne se simplifient pas. Depuis 8 jours, néanmoins après une sérieuse alerte, les choses rentrent dans l'ordre et les formations de la majorité prennent conscience de la nécessité de s'unir ne serait-ce que pour le deuxième tour. L'analyse est la même, d'ailleurs, du côté de l'opposition. Celle-ci après avoir déchiré l'harmonie s'efforce de la rétablir, sans maquiller pour autant les objectifs. Le parti communiste précise bien qu'une victoire socialiste et communiste devraient se simplifier. Je ne pense pas et je ne crois pas que les événements d'ici le 12 mars le démentiront. Il y aura d'un côté un gouvernement issu de la majorité, si elle est victorieuse et de l'autre côté un gouvernement issu des socialistes et des communistes si le programme commun l'emporte.

L'arrivée du programme commun serait le signal - je ne parle pas pour la Réunion, mais pour la France entière - d'une sorte d'aventure économique, sociale, politique et constitutionnelle ; nous verrions brusquement réapparaître les vieux fantômes de la 4ème République. Le refus d'accepter un certain nombre de règles de la 5ème République, dans l'état de guerre économique où nous sommes, affaiblirait la France gravement. Il n'y a pas de doute, et, en dehors de toute considération proprement réunionnaise ou de toutes options particulières que l'on peut avoir, il est important que la Réunion apporte des députés de la Majorité au Palais Bourbon le 12 Mars. C'est un point capital ! Voilà, cher Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce que je tenais à vous dire. Naturellement, j'ajouterai un mot tout à fait personnel en vous disant que c'est un très grand plaisir pour moi de repartir au combat avec Auguste LEGROS. Nous avons fait équipe depuis bien des années. J'ai fait équipe avec beaucoup d'entre vous et en particulier avec les Adjoints, tels Messieurs Marc GERARD, Marcel HOARAU, le docteur BOYER et plusieurs d'entre vous que je ne peux pas citer leur nom. J'ai toujours trouvé auprès de vous une chaleur amicale et une parfaite et profonde communion d'idées. Croyez bien, chers amis, que les sentiments amicaux que vous me portez vous sont rendus.

(APPLAUDISSEMENTS)

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, avez-vous des questions à poser à Monsieur Michel DEBRE ?

M. Maxime RIVIERE - Monsieur le Ministre, vous savez que depuis le 12 août 1977, la Réunion avait la possibilité de pêcher à Diégo-Garcia, à Aldabra, à Agalela, aux Amirantes et sur le banc de Nazareth. Or, depuis quelque temps, l'extension des zones de pêche de Madagascar et des Seychelles à 200 miles marins a privé la Réunion de la possibilité de continuer la pêche normale. A l'heure actuelle, les pêcheurs sont obligés de se reporter sur un seul plateau qui est celui de Saya-Mala. Alors,

nous assistons, depuis le mois de février, à des empoignades très chaudes entre Maurice et les Seychelles pour revendiquer Saya-Mala. Si Maurice et les Seychelles réussissent à obtenir gain de cause et deviennent propriétaires de Saya-Mala, la Réunion sera privée (avec ses armements locaux, au nombre de 5) de la zone de pêche de Saya-Mala, qui produit entre 1 600 et 1 800 tonnes de poisson plat, ce qui permettait à 400 familles de vivre du fruit de cette pêche. Nous sommes très inquiets de cette situation, Monsieur le Ministre, et nous n'avons pas entendu un seul mot du Gouvernement français pour revendiquer, que ce soit à la radio, à la télévision ou dans la presse. Jusqu'à présent, rien n'a été fait sur l'exploitation de ce lieu de pêche. Connaissant l'intérêt que vous portez à ces problèmes importants à la Réunion, je me permets, Monsieur le Ministre, d'attirer votre attention, et d'ores et déjà, je vous remercie de ce que vous pourrez faire pour les pêcheurs.

M. DEBRE - La question que m'a posée Monsieur Maxime RIVIERE est très importante. Depuis 5 à 6 ans, il y a eu une évolution de ce que l'on appelle les droits de la mer. Le nouveau droit de la mer est tout à fait différent de l'ancien. Depuis le 18ème siècle et dans tout le 19ème la mer était libre. Mais pour de raisons diverses qui ont surtout trait à l'économie et aussi à la soif de poisson du monde entier, si j'ose m'exprimer ainsi la quasi totalité des pays d'Afrique et d'Amérique ont réclamé une situation qui a tout changé, d'où les conflits de souveraineté.

Je vous rappelle que le 12 février, il y aura une réunion à la Préfecture, concernant la pêche au thon et à la langouste autour des Kerguelen. Si la France se trouve brusquement propriétaire des 200 miles autour des Kerguelen, il faudra que la Marine Nationale surveille cet espace car les îles Kerguelen étant peu habitées et ne disposent actuellement d'aucun moyen maritime, ni aéronautique. Et, il nous servira à rien d'avoir une zone privilégiée si nous ne pouvons pas en assurer la surveillance. Si la Marine Nationale fait cet effort, les armateurs réunionnais auront une zone de pêche. D'ailleurs, au sujet des zones libres où les pêcheurs réunionnais avaient l'habitude de pêcher et qui sont devenues des zones appropriées, j'ai posé au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération une question, à laquelle, il a été répondu par 2 pages au Journal Officiel. Je lui avais demandé qu'elle était l'importance et les modalités de la coopération que la France avait apportée à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles. Je compte leur poser une deuxième question, que compte faire le gouvernement français, compte tenu de la coopération que nous apportons aux autorités malgaches, seychelloises et mauriciennes, pour avoir en contrepartie un certain nombre de choses dont les droits de pêche aux réunionnais. Je reconnais que cette question est embêtante pour certains bureaux parisiens. Ils diront que 400 pêcheurs réunionnais viennent troubler les accords de coopération. Mais je possède maintenant un document très clair qui me servira de base pour défendre la question que m'a posée votre collègue Maxime RIVIERE.

M. RIVIERE Maxime - Je vous remercie Monsieur le Premier Ministre.

M. GERARD Marc - Monsieur le Ministre, vous avez parlé du maintien de la nécessité de la migration pour les années à venir. Il semble, actuellement, que beaucoup de réunionnais volontaires à la migration rencontrent des difficultés de mise en route. Cela existe depuis l'installation de l'Agence Nationale pour l'Emploi.

M. DEBRE - Il y a des frottements entre l'Agence Nationale pour l'Emploi et le B.U.M.I.D.O.M. Ces frottements ont abouti à un freinage dont je vais m'en occuper activement. Dernièrement, je disais à M. Jean-Marie DUPUIS que les réunionnais et les réunionnaises connaissaient peu de chômage en Métropole. Cela est dû aux efforts de scolarisation et à leur spécialisation. Donc, il y a eu un grand progrès à la Réunion.

(APPLAUDISSEMENTS)

LE MAIRE - Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre intervention au sein du Conseil Municipal. Je pense que ces applaudissements montrent bien l'adhésion de la totalité des Conseillers Municipaux au programme que vous nous présentez. Soyez persuadé, Monsieur le Ministre, que je parle au nom de tous les Conseillers Municipaux et que nous ferons tout pour que vous soyez élu.

(APPLAUDISSEMENTS)

X

X

X

Vu
Pour le Chef et par délégation
le Directeur des Finances
et des Collectivités locales
Signé Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint-Denis, le 28 février 1978
Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE